

**M. MACKENZIE :** L'année dernière, l'honorable ministre s'est fait voter un crédit pour deux commis qui devaient recevoir \$1,000 chacun. Aujourd'hui, il demande un crédit pour trois, l'un devant recevoir \$850 et les deux autres \$1,000 chacun. Ces \$850 sont, je suppose, pour M. Knight.

**M. CARON :** Il y a trois commis de troisième classe. L'un est M. Clark, qui reçoit \$1,000 par année. M. Jones, qui touchait \$1,000, a été remplacé par M. Knight, qui reçoit \$850. Le troisième n'est pas encore nommé; son salaire sera de \$850.

**M. BLAKE :** L'année dernière, il n'y avait que deux commis de troisième classe: l'un à \$1,000, qui reste au même salaire, et l'autre à \$1,000, qui a été remplacé par M. Knight, qui reçoit \$850. En conséquence, l'honorable ministre propose de donner le maximum du salaire, \$1,000, au nouveau commis de troisième classe qu'il a l'intention de nommer.

**M. CARON :** L'honorable monsieur pourra voir que le salaire de M. Jones, était de \$1,000. Mais il est parti, et je suis à demander qu'on vote de nouveau ce montant pour payer le salaire de M. Donaldson, qui a été payé l'année dernière à même les fonds votés pour la batterie B, et qui se trouve aujourd'hui sur la liste des employés du service civil. Par conséquent, l'honorable monsieur verra que l'augmentation réelle que je demande au parlement est de \$850 pour la nouvelle nomination.

**M. MACKENZIE :** Dites-nous les noms des deux qui reçoivent \$1,000 chacun.

**M. BLAKE :** L'honorable monsieur nous a donné un homme qui était dans le service auparavant et qui est aujourd'hui en fonctions. Quel est son nom? Il est commis de troisième classe.

**M. CARON :** M. Clark.

**M. BLAKE :** J'ai deux commis de troisième classe à \$1,000 chacun, dont l'un est M. Clark. Je biffe son nom; cela en laisse un à \$1,000, puis j'en trouve un autre à \$850, M. Knight, à la place de M. Jones; il me reste un commis de troisième classe à propos de qui je n'ai pas d'explication.

**M. CARON :** Je suis à dire à l'honorable monsieur que la nouvelle nomination entraîne un salaire de \$850. Je dis que la position laissée vacante par M. Jones et prise par M. Knight est une situation dont le titulaire recevra \$1,000 par année. J'ai laissé à \$1,000 le montant qu'il touchait, lequel a été voté, l'année dernière, dans les estimations, et je demande au parlement de le voter cette année.

**M. BLAKE :** Pourquoi?

**M. CARON :** Parce que je complète la différence entre \$850 ou \$700, qui peut être donnée au nouvel employé en ajoutant la balance au salaire payé à Donaldson, transféré de la batterie B, et vu qu'il n'était pas pourvu dans les prévisions de l'an dernier, si ce n'est dans le montant voté pour la batterie B. J'ai gardé ce montant afin de compléter le salaire et de faire la nouvelle nomination à \$850.

**M. BLAKE :** Donaldson est un commis de deuxième classe, n'est-ce pas?

**M. CARON :** Non;

**M. BLAKE :** Qu'est-ce qu'il est?

**M. CARON :** L'honorable monsieur ne comprend pas, mais c'est sans doute de ma faute. M. Clark reçoit \$1,000 par année; ensuite il y a la position laissée vacante par M. Jones, qui recevait \$1,000; cette année, dans les prévisions, je laisse son salaire à \$1,000, comme l'an dernier, et je fais une nomination nouvelle afin de faire face aux exigences de la partie de mon département qui comprend les magasins, et au nouveau titulaire je donne \$850.

114

**M. BLAKE :** Qui est-il?

**M. CARON :** Il n'est pas encore nommé.

**M. BLAKE :** Mais l'autre? la place de Jones est prise par Knight à raison de \$850.

**M. CARON :** Oui; mais afin de pouvoir faire la nouvelle nomination, je laisse à \$850 le salaire payé à Jones, et une partie du salaire que reçoit aujourd'hui Donaldson, qui a été transféré de la batterie B.

**M. BLAKE :** Cela n'est pas du tout soutenable. Nous sommes arrivés au fond de l'affaire. Nous avons M. Clark à \$1,000, et on nous propose une nouvelle nomination à \$850, et, en sus de cela, nous avons un vote de \$1,000 pour un commis de troisième classe, dont il reste à être rendu compte, et l'honorable monsieur explique la chose en disant que le titulaire recevra \$850 et que la différence de \$150 sera employée pour compléter le salaire d'un autre commis quelconque, d'une autre catégorie. Cela ne fera pas. Si l'honorable monsieur veut payer Donaldson, qu'il demande que le crédit soit mis dans le chapitre convenable, mais il ne faut pas qu'il nous demande \$1,000 pour un commis qui ne va recevoir que \$850, afin qu'avec la différence l'honorable monsieur puisse donner une augmentation à quelque autre commis. Cela ne peut se faire légalement. Si l'honorable monsieur le fait, ce sera en vertu de la loi militaire, de la loi martiale, non de la loi telle que nous la comprenons.

**M. CARON :** La position laissée vacante par M. Jones, qui a reçu \$1,000, est restée sans titulaire, et une nouvelle nomination à \$850 a été faite en faveur de M. Knight. La position de M. Jones reste vacante, mais on a voté le montant qu'il recevait afin que cette position soit remplie.

**M. BLAKE :** Je ne sais pas laquelle de ces explications nous devons accepter. On nous dit que la place de M. Jones a été remplie par M. Knight, et on nous dit que la raison pour laquelle M. Knight recevait \$850 pour occuper cette position, c'est qu'il avait des aptitudes spéciales pour la chose; puis on nous dit que l'honorable monsieur a demandé \$1,000 afin qu'il pût employer la différence à parfaire le salaire d'un autre commis.

Maintenant il nous dit qu'il n'en est pas ainsi; que la position de M. Jones n'est pas remplie, que les \$850 sont pour une nouvelle nomination, et qu'il se propose de remplir la place de M. Jones en donnant un salaire maximum de \$1,000. Pourquoi donner ce traitement maximum lorsqu'il s'agit d'un commis de troisième classe?

**M. CARON :** M. Jones recevait \$1,000, et son salaire, mis en entier dans les prévisions, afin de pourvoir au traitement attaché à la nouvelle nomination.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT :** Vous ne pouvez donner \$1,000 à un commis de troisième classe, sans des raisons spéciales.

**M. CARON :** Il y a des raisons spéciales.

**M. MACKENZIE :** L'honorable monsieur nous a dit que la place de M. Jones devait être remplie par M. Knight à \$1,000.

**M. CARON :** J'ai fait une erreur. M. Knight est nommé à \$850. La position laissée vacante par M. Jones est encore vacante, et sera remplie par un autre titulaire.

**M. MACKENZIE :** L'honorable monsieur dit qu'il s'est trompé sur un point. S'est-il aussi trompé sur le compte des aptitudes de M. Knight, qui était la personne la plus admirable que l'on pût trouver.

**M. CARON :** Oui, en effet.

**M. MACKENZIE :** Il est encore aussi bon qu'il était.

**M. CARON :** Il est tout aussi admirable qu'il était.